Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20251215-DCM_2025_067-DE

Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT – HERVÉ

SEANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures trente minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de Mme Le Maire, Nicole LE COUÉDIC, convoqués le neuf décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : Nicole LE COUEDIC, Joseph PERROT, Michel LE HELLEY, Emmanuel LECANT, Rozenn DORMOIS, Xavier ROBIC, Catherine GALERNE

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absent(s), excusé(s) : Stevy BOUGEARD
A donné pouvoir à M. Michel LE HELLEY
Etaient absent(s), excusé(s) : Réjane DELANEY
A donné pouvoir à Mme Nicole LE COUÉDIC
Etaient absent(s), excusé(s) : Vincent AVIS

M. Joseph PERROT a été désignée comme secrétaire de séance.

N° d'acte : DCM-2025-067	**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Mme Le Maire informe les membres du conseil du projet de la mise en sécurisation du carrefour de la Prisette, Il est envisagé de rétrécir la rue Le Bois Hardi la haute Chênaie, une signalisation réglementaire afin de faire ralentir les voitures.
Mme Le Maire rappelle que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.
Le montant total des travaux s'élève à 23 821.50€HT soit 28 585.80€TTC
Mme Le Maire propose qu'un dossier soit déposé auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental, de préciser que la demande porte sur un montant de travaux estimés à 23 821.50€HT soit 28 585.80€TTC. Mandate Mme Le Maire pour effectuer la demande auprès du Conseil Départemental.

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20251215-DCM_2025_067-DE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 19/12/2025

M. Joseph PERROT,
Secrétaire de séance,



Mme Nicole LE COUEDIC
Maire,

